Maladies du cerveau (encéphalite, méningite, apoplexie sanguine ou séreuse, ramolissement tubercules)	210 »
Maladies du cœur (endocardite, cardite, dilatation, hypertrophie, ramollissement, rétrécissement des orifices ou insuffisance des valvules, polypes, végétation et concrétions)	127 »
Maladies des organes de la circulation (anévrisme des artères, congestion sanguine, hémorragie, anémie, croup	46 »
Maladies des organes de la respiration (bronchite, asthme, pneummonie, pleurésie, catarrhe, pulmonie, phthisie pulmonaire, apoplexie pulmonaire, hémpptysie)	681 »
Empyème	4 »
Maladies des organes de la digestion et de leurs annexes (gastrite, entérite, diarrhée, cholérine, ramollissement de l'estomac, ulcérations gastro-intestinales, maladies du rectum, hépatite, ictère, péritonite, hernies	427 »
Maladies de reins (néphrite, diabète, albuminurie)	30 »
Catharre de la vessie	2 »
Maladies des organes génitaux	18 »
Maladies des seins	4 »
Maladies des os (carie, rachitisme, fractures)	11 »
Maladies articulaires (inflammation, rhumatisme, suppuration, tumeurs blanches)	6 »
Maladies du système nerveux (myélite, paralysie idiopathique, convulsions des enfants, éclampsie)	97 »
Scrofules, abcès tuberculeux	2 »
Maladies de la peau (Erysipèles, ulcères)	15 »
Maladies diverses (cancer, abcès, plaies en général, gangrène, contusions, brûlures)	79 »
Suites de couches	6 »
Débilité et vice de conformation des nouveaux-nés	264 »
Vieillesse	53 »
Suicides	21 »
Accidents	21 »
Meurtre	1 »
Mort nés	149 »

Nous rappelons que le R. P. La Couture, commencera, mardi à huit heures du soir, en l'église Notre-Dame, la série de ses conférences, réservées exclusivement aux hommes.

Société de Géographie. — *Conférence de M. Petit sur les mers du Nord.* — M. Henry Bossut a ouvert la séance de géographie de samedi soir en remerciant M. Petit de l'honneur qu'il nous a fait en venant chez nous.

M. Petit n'est pas orateur : la conférence qu'il est venu faire à Roubaix est son début ; aussi ne se donne t-il pas le titre de conférencier ; il est commerçant, et si sa longue carrière dans les affaires lui a acquis quelque expérience, il est heureux d'en faire profiter ses compatriotes.

Quand on examine l'admirable position géographique de la France, on se demande pourquoi elle n'a pas su mieux profiter de ses mers, de ses fleuves pourquoi elle se trouve dans la triste nécessité d'aller chercher ses matières premières dans des entrepôts étrangers.

C'est que nous n'avons pas en France un seul port pouvant suffire à la navigation.

Le peuple belge, pour ne parler que de lui avait cependant donné un exemple que nous aurions dû imiter, le port d'Anvers peut recevoir quatre-vingts transatlantiques.

Il faut qu'un port puisse recevoir les transatlantiques à toute heure : or nous n'en avons pas en France un seul qui remplisse cette condition. Voilà pourquoi les commerçants et les industriels en sont réduits à aller chercher à Londres leurs laines d'Australie.

Après avoir envisagé la situation des principaux ports de France, M. Petit croit que celui qui offrirait le plus d'avantages serait Boulogne.

Il faut pour un transatlantique un port à eaux profondes. Il faut aussi qu'il soit protégé. Boulogne serait dans ces conditions.

On a commencé déjà des travaux de port ; on est arrivé à une profondeur de 10 mètres. Une rade de 1500 mètres de longueur a été construite : elle abritera les navires contre les vents du Sud.

L'économie qui en résulterait est énorme : il faut 15 heures à un navire pour aller du Pas-de-Calais à Anvers. M. Petit prouve, chiffres en mains, que l'économie de l'établissement d'un port à eaux profondes à Boulogne, pouvant recevoir à tout moment les transatlantiques, réaliserait un bénéfice de 300.000 francs par an, et par chaque transatlantique.

H. DUFERMONT.

Une adjudication pour la construction d'un aqueduc rue d'Avelghem, aura lieu à la mairie, le mardi 15 mars prochain. Le devis s'élève à 12,637 francs. Le cautionnement à verser est de 400 francs.

Un commencement d'incendie s'est produit lundi, vers neuf heures trois quarts du matin, chez M. Piat-Agache, fabricant de tissus, rue du Pays. Le feu a pris dans le salon donnant sur la rue. Une domestique, en allumant le poêle qui se trouvait entre deux fenêtres, avait oublié de fermer la porte de l'appartement ; le vent avait soulevé les rideaux auxquels le foyer a mis le feu.

En quelques minutes on éteignit les flammes qui avaient déjà atteint le plafond. Ce commencement d'incendie avait attiré plusieurs centaines de personnes. Les dégâts qui sont, du reste, de peu d'importance, sont couverts par une assurance.

Un journalier, Ernest V..., âgé de 27 ans, entrait, dimanche, vers six heures et demie du soir, chez Mme Marie K., rue Rollin, et demandait à boire. La cabaretière s'y refusa, car notre buveur avait déjà son pompon; elle le pria donc de déguerpir *illico*. Mais, Ernest V... donna un vigoureux coup de poing, sur l'œil de la cabaretière, qui tomba étourdie sur le sol.

La vue du sang qui s'échappait en abondance de la paupière de la malheureuse femme, rendit Ernest V... plus féroce ; il saisit son couteau, et il en aurait sans doute frappé la cabaretière, lorsque la porte s'ouvrit, et, sur le seuil, apparut la police. « Toujours ces lâches, dit notre forcené, en déposant son arme sur une table. » L'agent lui ligota les poings et le conduisit au dépôt.

La police a arrêté samedi, pour ivresse manifeste, un marchand colporteur, Emile B..., rue Jacquart, et pour flagrant délit de mendicité un domestique sans domicile fixe, Henri H...

Malgré l'heure de la retraite, un jeune homme de la rue d'Alma, Jean-Baptiste V... voulait entrer samedi soir à l'estaminet tenu par M. Jules Mulliez, rue Saint-Antoine. Comme ce dernier s'y refusait, Jean-Baptiste se mit en colère et maltraita le cabaretier.

Mal lui en prit, car la police n'était pas loin elle arriva et lui dressa procès-verbal.

Une dame peu commode. — L'agent Druez, de service rue du Fontenoy, samedi après-midi, y aperçut un chien erranat : L'ayant suivi, il le vit entrer dans une maison : l'agent entra à son tour : une dame le reçut : le dialogue suivant s'établit alors :

« Madame, ce chien vous appartient-il ?

» — Non, Monsieur.

» — Est-ce bien vrai ? »

» — Oui, c'est vrai, et si vous ne me croyez pas je vous ferai marcher, car mon mari est employé des contributions indirectes.

» — Votre nom, s'il vous plait?

» — Je ne vous le donnerai pas.

» — Je vous ferai un rapport.

» — Je ne me f... pas mal de vous tous : Allez-vous en au diable. »

Et la dame lui ferma la porte au nez.

L'agent dressa un rapport à la charge de la dame Jacques B...

Un client peu commode, et dont les cabaretiers se méfieront à juste titre, c'est Jules D...., tisserand ; l'odyssée des faits et gestes de cet individu, durant la journée de samedi, suffira d'ailleurs à motiver cette allégation.

Jules D..., entra, vers trois heures de l'après-midi, dans un estaminet de la rue du Tilleul, et demanda une chope. On la lui servit. Il en demanda une seconde. On la lui servit de même. Et dès lors, les chopes succédèrent aux chopes, avec une telle rapidité que le débitant commença à s'en inquiéter.

Il fit la mine de donner quelques conseils au tisserand en goguette. « Va-t-en...dormir», s'écria l'autre et vidant d'un trait son verre, il commanda de nouveau.

— Non pas, répondit son interlocuteur, non pas ; vous êtes saoûl, mon camarade, et vous allez sortir *illico*.

Sortir, moi sortir, vieux singe, clapit l'ivrogne d'une voix légèrement enrouée. Et il lança à la tête du débitant un tas d'injures, puis, comme celui-ci ne répondait pas, il lui donna un coup de poing. Voulant se faire justice lui-même, malheureusement, le cabaretier lança à Jules D., un soufflet. Celui-ci devint furieux et, immédiatement, s'élançant vers le comptoir, il saisit les verres, les carafes, etc., lança le tout en pleine salle, puis, comme le patron parlait de quérir les agents, il sauta sur lui, le renversa, et lui administra une véritable volée de coups de poing.

La police, que l'intelligente petite fille du cabaretier avait appelée à l'aide, arriva sur ces entrefaites, et, non sans mal, put conduire l'ivrogne au dépôt.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 27me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

Nouveau succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Planckaert, notre jeune compatriote, élève de M. André, vient d'obtenir une première mention, au concours Rougevois, qui compte parmi les plus importants de l'Ecole nationale et spéciale de Beaux Arts de Paris.

Ce nouveau succès, qui fait honneur à notre ville, fait, en même temps, l'éloge de M. l'architecte Leblanc, qui a donné les premières leçons à M. Planckaert.

Une disparition. — C'est d'un porte-monnaie, garnie d'une dizaine de francs, qu'il s'agit, Henri Leroy, rattacheur, l'avait déposé, hier matin, sur un meuble de la chambre qu'il occupe, rue Saint-Jacques, *A la Grâce de Dieu*. Pendant une courte absence qu'avait faite son propriétaire, le porte-monnaie et son contenu s'étaient éclipsés. Leroy alla conter sa mésaventure à la police qui, toujours curieuse, questionna les locataires des chambres voisines et acquit bientôt la certitude que l'objet disparu était passé dans la poche de Etienne Dervaux, ourdisseur. Celui-ci; sommé de s'expliquer, balbutia et finit par avoué que le porte-monnaie l'avait tenté et qu'il s'en était emparé. Il a été arrêté pour cet acte d'indélicatesse.

Accident d'usine. — Samedi matin, une jeune ouvrière, *Marie Castelain*, attachée à l'établissement de MM. Masurel, frères, rue de Paris, a été saisie par les vêtements dans les engrenages de son métier et a été blessé aux deux jambes.

M. le docteur Fichaux, qui a donné les soins, a déclaré que les blessures n'étaient pas sérieuses.

Quatre pochards, à qui la profession, le balayage des cheminées, avait donné quelque ressemblance avec les naturels du Congo, ont voulu, vendredi se venger du propriétaire d'un estaminet de la rue de Gand, qui les avait chassés de son établissement, en défonçant la porte à coups de pied. Mal leur en a pris, car ils vont être poursuivis correctionnellement pour leur algarade et tous les savons des Princes du Congo ne réussiront pas à les blanchir devant le tribunal. L'un d'eux, avait, cependant, bien besoin de se laver : en essayant de s'échapper, après le haut fait commis, il alla donner tête baissée dans un ruisseau bourbeux dont on eut quelque peine à le tirer.

Une fille de mauvaise vie, Clara Ison, a été arrêtée dimanche soir pour avoir insulté l'agent de police de service dans un café-concert de la rue Neuve-de-Roubaix.

Bondues. — Le conseil municipal de Bondues, dans sa session de février,

1° A voté le budget de l'enseignement primaire pour l'année 1888.

2° A dressé la liste de proposition pour la nomination des commissaires répartiteurs.

3° A voté divers crédits supplémentaires.

4° A homologué le devis estimatif des travaux à exécuter et des fournitures à faire pour l'entretien des chemins vicinaux de la commune de 1887 à 1891.

Bousbecques. — Dans sa session de février 1887, le Conseil municipal a : 1° Voté le budget de l'instruction primaire pour 1888; 2° Etabli la liste de propositions pour la nomination des répartiteurs des contributions directes ; 3° Procédé au renouvellement des administrateurs, sortant d'exercice, de la succursale de la caisse d'épargne.

Mont-à-Leux. — Dans la réunion mensuelle des socialistes, qui a eu lieu dimanche, un cabaretier de Gand a fait allusion aux résultats des élections allemandes pour se féliciter du succès obtenu par les candidats socialistes. Il a engagé tous ses partisans à aider leurs camarades de tous les pays dans leurs revendications contre la bourgeoisie capitaliste qui, suivant lui, est la cause des grèves et des souffrances qui accablent la classe ouvrière.

Il essaye aussi d'engager l'armée dans le mouvement socialiste, car il invite les soldats à s'adresser au *Vooruit*.

LILLE

Une réunion pour protester contre le droit de 5 francs sur les céréales, a été tenue, dimanche, à l'estaminet du *Ba-Ta-Clan*. Il y avait une trentaine de personnes. Les deux délégués méridionaux y ont pris la parole.

On annonce de Lille la douloureuse nouvelle de la mort de Mme Ménessier, née de Vogelsang.

Fille d'un ancien représentant de M. le comte de Chambord, veuve d'un colonel mort au champ d'honneur à Magenta, Mme Ménessier voua toute sa vie aux œuvres et aux causes qu'elle croyait nécessaires au salut de la France. Elle avait une âme d'héroïne, et elle laisse d'unanimes regrets, parmi ceux-mêmes qui ne partageaient pas toutes ses convictions.

Certificat d'aptitude pédagogique. — La correction des épreuves écrites pour l'admission au certificat d'aptitude pédagogique vient d'être terminée. Voici la liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves pratiques :

Aspirantes : Mme L. Balsan, E. Becquart, L. Bedorez, L. Becquet, L. Biroh, C. Bouchendomme, J. Bourlet, P. Bruneel, G. Buisine, J. Carissimo, P. Courtoy, L. Crozier, H. Caisset, J. Dambrine, M. Dauthuille, M. Declerck, J. Defive, O. Delattre, M. Delcroix, A. Delmasure, Delsalle née Brévart, Delvallée, H. Desprets, C. Doff, J. Duych.

S. Faroux, B. Fasciaux, O. Florent, A. Fontenier, F. Fourcy, M. Gendron, Gervaise née Rousseau, E. Goubet, J. Goutrère, Grémillu née Fiévet, A. Gustin, M. Havart, M. Havez, M. Lecompte, M. Leducq, M. Leroy, J. Masse, M. Meillier, E. Midoux, C. Noé, M. Pitolet, M. Hadice, M. Ragout, M. Richard, M. Rogeaux, E. Samain, V. Savaete, M. Sounet, M. Suart, M. Suchel, L. Tellier, M. Toulotte, P. Vercoutère, M. Vilbert, S. Decourtray.

Aspirants. — Adnot, Albert, Alméras, Ambeza, Anselin, Apectal, Baert, Baillœuil, L. Balleux, Barbet, Baron, Beauvois, Béra, Paul Bernard, Berton, Blavier, J. Bonnet, A. Bonnot, Boubay, J.-Bte Boucher, H. Boulanger, Bourez, Brabant, Brailly, Bricourt, Buissart, Buissé, Cailly, Capliez, Carin, Carion, Carré, Castiaux, Chevalier, Clais, Cloez, Coppens, Couliez, Daoust, Edouard Decourtraf, Degay, Dehorne, Dehorter, Deleau, Delay, Delefosse, Demonvielle, Demory, Denizart, Dessaint, Dewasne, Domis. Dromby, Duburque, Dubus, Decrocq, Dufour, Dycke, Etévé, Evillot, Flérecq, Flipo, Fontainier, Foucau, Gailliez, Gardez, Gautier, Gavelle, Gervaise, L. Gibbon, Gobert, Godart, Gossart, Hécart, Henon, Heulle, Goguet, Hollande, Huyghe, Josse, Kriéger, Labance, Lancon, F. Laurent, S. Laurent, Lavalée, H. Lecat, H. Leclerc, F. Lefebvre, Legrand, Ledru, Lekiffre, Leleu, Lelong, Lemaire, Lepers, E. Leroy, J.-B. Leroy, A. Maillet, Ch. Malbranque, L. Maliet, C. Masurel, E. Moine, E. Monflier, Monory, Moreau, Narguet, Nigot, Notredame, Odiot, Pattingre, Pecqueux, Piedfort, Payen, Pintiaux, Plouchard, Poincignon, Jean Pouwels, J. Prévot, J. Prudhomme, A-Raviart, Regneault, Réveillon, Riémaire, Rogier, I. Rousseau Jo. Rousseaux, M. Roussel, L. Rovillé, R.. Schlemmer, F. Sénéchal, Sylvain, Singer, Soumillon, Spéder, Vairon, Vanhove, Vienne, Viot, Wagon, Waringhien, Bavencove, Berly, Degrave, Huglo, Delecourt, Leroy, Poignant, Renard, Maillet.

Les candidats admissibles aux épreuves pratiques recevront en temps utile, de la direction départementale, une convocation qui leur indiquera le jour et le lieu de l'examen.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Très-belle représentation de *Robert le Diable* hier, au bénéfice de M. Plain. Tous les artistes ont rivalisé d'entrain et de talent. Cette soirée peut être considérée comme une des meilleures de la saison. Le bénéficiaire lui-même a prêché d'exemple en remplissant son rôle d'une façon tout-à-fait supérieure. A demain de plus amples détails.

OCTAVE.

Les ÉLECTIONS de DENAIN & BOUCHAIN

DIMANCHE 27 FÉVRIER

RÉSULTATS :

Élections au Conseil Général

CANTON DE DENAIN

MM. DELCAMBRE, opportuniste, 3447 voix ELU
DENIS, candidat ouvrier, 1493 »

CANTON DE BOUCHAIN

MM. LAHURE, conservateur, 1266 voix.
CAULLET, libéral-indép., 2134 » ELU

Élections au Conseil d'Arrondissement

CANTON DE DENAIN

M. CAUVEZ, opportuniste, est élu sans concurrent.

CANTON DE BOUCHAIN

M. FAUVILLE, conservateur, est élu sans concurrent.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 28 février

Présidence de M. le conseiller MAUPLASTRE

Ministère public M. DE SAVIGNAN, avocat général

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Charles-Edouard Porcq a 29 ans. Il est né à Estaires. C'est un journalier sans domicile fixe.

Défenseur : Me Vancauvenberghe.

Porcq est condamné à cinq ans de travaux forcés.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Louis Pollet, ouvrier-mineur à Vieux-Condé, y est né le 7 mai 1859 Il est actuellement âgé de 27 ans.

Défenseur : Me d'Hooghe.

Pollet est acquitté.

3e affaire. — **Vol et tentative de vol à Roubaix**

L'ACCUSÉ

Le casier judiciaire de l'accusé Constant-Auguste Lallemant porte déjà trois condamnations, toutes prononcées par le Tribunal correctionnel de Lille, l'une le 15 septembre 1868, à un mois de prison, pour outrages et violences à des agents, la seconde le 27 décembre 1876, à quatre mois, pour vol, et la troisième le 19 octobre 1883, à six mois, également pour vol.

Lallemant est un ouvrier chauffeur. Il est né à Reims, le 28 juin 1847. Il a donc 39 ans. Il habitait Roubaix depuis cinq mois, quand se sont passés les faits qui motivent sa comparution en Cour d'assises.

EXPOSÉ DES FAITS

I. — Le 21 octobre dernier, Lallemant qui ne travaillait plus depuis le 18 septembre précédent, s'aperçut dans l'après-midi, en se promenant, que la fenêtre à tabatière du grenier des époux Marchand n'était pas fermée. Aussi, vers six heures et demie du soir, pénétra-t-il par le soupirail de la cave, dans une maison en construction de la rue de l'Industrie, qu'il avait eu soin de visiter durant cette après-midi.

Il monte dans le grenier de cette maison neuve et le voilà qui descend dans la nochère en passant par la fenêtre de ce grenier. Il gagne, en suivant les toits, les deux maisons voisines, puis la fenêtre à tabatière du grenier de l'habitation Marchand dans laquelle il s'introduit par cette ouverture.

Une fois entré dans cette habitation, il allume une bougie. Il pénètre ensuite dans la chambre de la servante dont il fouille la malle non fermée à clef, et s'empare d'un mouchoir de poche. Il descend enfin au premier étage.

Après être entré dans une chambre donnant sur la rue, il essaye, sans y parvenir, d'ouvrir, en tirant dessus, le tiroir d'en haut d'une commode fermée à clef, qui renfermait l'argent des époux Marchand. Il fouille une petite boîte placée sur cette commode et contenant des mouchoirs, mais sans y rien soustraire. Il prend, au contraire, un nouveau mouchoir de poche dans le tiroir d'une autre commode non fermée à clef. Dans la garde-robe fermée, mais dont la clef se trouvait sur la serrure, il s'approprie un paletot d'homme en drap, d'une valeur de 55 fr.

Il visite aussi la chambre à coucher des époux Marchand, située derrière la maison. Il y dérobe un foulard gris en soie qui avait été laissé dans cette chambre, sur la cheminée.

Des taches de bougie ont, en effet, été retrouvées sur le plancher de ces différentes pièces. Elles attestent le passage du voleur dans ces appartements et deux allumettes brûlées, qui ont été découvertes à terre, dans la chambre du premier étage, sur le devant, indiquent que c'est là qu'après être descendu du grenier, il a rallumé sa bougie.

Mais Mme Marchand qui rentrait chez elle, avait aperçu de la rue Soubise la clarté de cette bougie dans son grenier. Pendant que le malfaiteur parcourait donc audacieusement les diverses pièces du premier et du second étages de la maison, elle demandait à sa domestique s'il n'était venu personne en son absence ou si celle-ci n'était pas montée dans sa chambre, un instant avant qu'elle rentrât. La servante répond que non. Mme Marchand lui fait alors connaître qu'elle a cependant, étant rue Soubise, vu de la lumière dans le grenier et qu'il doit y avoir quelqu'un dans la maison.

Les deux femmes sont effrayées. Elles restent quelques minutes dans la cuisine, avec les enfants de Mme Marchand. Bientôt on entend du bruit au premier étage. C'est pourquoi Mme Marchand donne l'ordre à sa domestique de sortir pour aller demander du secours à ses voisins.

Comme cette fille arrivait dans le corridor, elle entendit encore du bruit dans l'escalier. Elle fut de plus en plus effrayée et, au lieu de sortir dans la rue, s'enfuit dans le jardin, suivie par Mme Marchand et ses petites filles. Elle prit une échelle, franchit le mur séparant le jardin de ses maîtres de celui de M. Prouvost, et réclama le secours de ce dernier.

M. Prouvost sort immédiatement dans la rue et regardant en l'air, aperçoit l'accusé qui, se sentant découvert, avait pris la fuite et regagnait, en longeant les toits, la maison en construction dans laquelle il s'était d'abord introduit. C'est alors que M. Prouvost l'interpelle sur le motif de sa présence dans la nochère. Le malfaiteur répond qu'il est ouvrier menuisier et s'empresse de disparaître dans la maison en construction, en y rentrant par la fenêtre à tabatière du grenier.

A partir de ce moment fuir fut la seule pensée de Lallemant. Il abandonne donc, dans le grenier de la maison en construction, le paletot qu'il a soustrait. Il descend en toute hâte au rez-de-chaussée, traverse la cour pour pénétrer dans la maison voisine également en construction et finit par monter sur un mur de clôture. Il marche à quatre pattes, sur le mur faisant suite à celui qu'il a commencé par escalader, et ne s'arrête qu'une fois arrivé sur celui du jardin de M. Dupire dans lequel il descend pour essayer d'échapper aux recherches des agents de police et des nombreuses personnes qui s'était mises à sa poursuite et dont il entendait et voyait les allées et venues.

C'est caché derrière un arbre, dans le jardin de M. Dupire, qu'il fut découvert par le propriétaire, vers huit heures et demie du soir. Celui-ci le menait aux agents, quand il réussit à se sauver de nouveau; mais il ne tarda pas à être repris dans une rue voisine et conduit au poste. On l'y fouilla et l'on trouva sur lui le mouchoir de poche qu'il avait volé à la servante des époux Marchand. Elle a reconnu ce mouchoir.

M. le commissaire de police interrogea Lallemant. Après quelques dénégations, il finit par avouer qu'il s'était introduit avec escalade, chez les époux Marchand, et qu'il avait soustrait le mouchoir trouvé sur lui et le paletot abandonné dans le grenier de la maison en construction. En présence du magistrat instructeur, il maintint ces aveux; mais il nia avoir enlevé le foulard en soie que Mme Marchand et sa servante affirment toutes deux avoir disparu. Il prétendit aussi n'avoir point volé l'autre mouchoir portant les initiales J. M.

Deux ouvriers ont, le 28 octobre, retrouvé ce deuxième mouchoir dans la cheminée de la cuisine de la seconde maison en construction. Les époux Marchand l'ont reconnu comme leur appartenant.

Telles sont, d'après l'accusation, les circonstances du vol qualifié. Il reste maintenant à exposer quelles sont, d'après elle, celles d'un tentative de vol également commise à Roubaix. Elle a précédé de sept semaines le vol chez M. Marchand et a eu lieu chez les époux Vandamme, rue de France, 24.

II. — Dans la nuit du 29 au 30 août, les époux Vandamme et leur servante, furent réveillés, vers trois heures et demie du matin, par un bruit insolite dans leur grenier. Bientôt après, la domestique qui couchait dans une mansarde située entre ce grenier et la chambre occupée par Lallemant, dans la maison voisine, aperçut un individu qui passait dans la nochère, devant la fenêtre de sa mansarde. Il se dirigeait vers la maison contiguë, portant le numéro 26 et habitée par les époux Minne, dont l'accusé était le locataire.

Les époux Vandamme furent instruits de ce fait par leur servante. On visita donc le grenier et l'on constata que le malfaiteur y avait pénétré par une fenêtre à tabatière laissée entr'ouverte, avec l'intention évidente de voler. Il avait, en effet, fouillé une malle non fermée à clef et renfermant du linge, mais sans toutefois rien emporter. Il était parti par le toit, après avoir passé par la fenêtre tabatière par laquelle il était entré. Pour sortir ainsi du grenier, il était monté sur un escabeau à plusieurs marches qu'il avait trouvé dans ce grenier et placé sous la fenêtre.

Le lendemain matin, MM. Vandamme et Minne examinèrent le toit. Ils constatèrent qu'il existait, dans la goutière de leurs deux maisons, des empreintes de pas d'homme, dont les unes partaient de la fenêtre de la chambre de Lallemant pour aboutir à celle du grenier des époux Vandamme, et les autres allaient de cette dernière fenêtre jusqu'à celle de l'accusé.

Celui-ci a nié, durant l'instruction, être l'auteur de cette tentative de vol, au sujet de laquelle, de même que pour le vol chez les époux Marchand, les circonstances aggravantes, relevées par l'accusation, sont celles de nuit, de maison habitée et d'escalade.

Défenseur : Me Bailleux.

NORD

Assises du Nord. — Par suite du renvoi de nouvelles affaires, il y a lieu de compléter ainsi le rôle que nous avons publié :

Mercredi 9 mars. — 3e affaire. Charles Ducrocq, employé de commerce à Saint-Pol-lez-Dunkerque; assassinat. Défenseur : Me Hattu.

Jeudi 10 mars. — 1re affaire : Eugène Dupéron et Louis Clabaut ; vols qualifiés. — 2e affaire : Charles Roussel; détournements (affaires par contumace, jugées sans jury).

Douai. — Une députation de la Cour a ce matin suivant l'usage, suivi, en robes rouges, le convoi de M. le conseiller Poulmaire. Elle se composait d'un président de chambre, M. Lemaire, de six conseillers, MM. Lefebvre du Prey, Bosquet, Hannotin, Ruhland, Fenet et Gheerbrant, et enfin d'un avocat général, M. Dumas.

Dunkerque. — D'une convention conclue entre la Chambre de Commerce de Dunkerque et la corporation des agents de change, courtiers de Navires et d'assurances, et rendue exécutoire à partir de ce jour, il résulte :

Que pour une période de cinq années, les opérations d'allègement sur rade, incombant à la marchandise, seront gratuites pour tous navires à la consignation des Courtiers de la place, et dont le tirant d'eau excéderait celui des marées de vives eaux, sans pourtant dépasser 23 pieds anglais; mais, avec cette reserve toutefois, que les réceptionnaires de la marchandise auront adhéré ou adhéreront au contrat intervenu entre le commerce de la place et la corporation des courtiers.

Pour tous les renseignements s'adresser à M. D. Spiers, syndic des courtiers maritimes, à Dunkerque, et, dans le cas non prévus par la convention, à la Chambre de commerce de Dunkerque.

— Le 26 février à 2 heures du soir, le vapeur anglais *Salwich* venant d'Odessa faisait route pour le port de Dunkerque, quand arrivé à environ une cinquantaine de mètres des jetées ouest, un engrenage de sa roue de gouvernail se rompit, plusieurs autres engrenages se cassèrent aussi et le navire gouvernant à la machine ne put être mis en respect.

Pour éviter une catastrophe, l'ancre de bâbord fut mouillée, mais le navire se trouvant presqu'à terre et avec le tangage alla se reposer sur la patte de l'ancre, il se creva à la hauteur du poste de l'équipage à bâbord avant et celui-ci s'emplit d'eau immédiatement.

Les cloisons étanches empêchèrent le navire de couler, mais il tirait alors 20 pieds d'eau tandis qu'il en coulait 17 auparavant. Des secours furent demandés et aussitôt le remorqueur le *Dunkerquois* se dirigea sur les lieux du sinistre; pour entrer le navire, il fallait démailler la chaîne, ce qui fut fait en la bouéant avec 6 maillons dehors. Puis le *Salwich* fut entré au port sans autre incident fâcheux. Il fut placé à l'estacade ouest en dedans du phare où on procéda aussitôt à l'allégement.

PAS-DE-CALAIS

Un crime à Ardres. — Nous recevons cette dépêche :

St-Omer, 28 février, 11 h. 56 m. — Le parquet de St-Omer vient de partir pour Ardres, où le cadavre d'un homme inconnu a été trouvé, tué par une arme à feu. Le coupable est recherché.

La candidature Ribot. — La candidature de M. Ribot a été acclamée hier à St-Pol, dans une réunion électorale, tenue en vue de l'élection législative du 20 mars.

M. Ribot a affirmé ses sentiments républicains, et a ensuite traité la question de politique nationale, au milieu des applaudissements de l'auditoire.

BELGIQUE

Les conscrits de Bruges. — Les journaux belges racontent que les campagnards venus à Bruges pour le tirage au sort se sont grisés abominablement. Puis, devenus furieux, ils ont tapé sur les agents de police, sur les gendarmes, sur tout le monde. On a pu craindre qu'ils ne missent la ville à sac. Agents et gendarmes ont dégainé ; ils ont arrêté quelques-uns de ces forcenés et ont chassé les autres hors de la ville.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 27 février 1887. — Versements : Roubaix, 205 déposants, 37 nouveaux, 44,350 »». Succursale Lannoy 19 deposants, 5 nouveaux, 2.867 »». Succursale Croix : 10 déposants, 2 nouveaux, 4520 »». Total des versements 51,737

Remboursements. Roubaix : 79 remboursements effectués, 18,657 39. Succursale Lannoy : 7 remboursements effectués, 1160,98. Succursale Croix : 0 remboursements effectué, »»»»,»». Total des remboursements : 19.818 37.

Les opérations du mois de février sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Gantier-Defrenne et Victor Glorieux, directeurs. A Lannoy, par M. G. Toulemonde. A Croix, par MM. A. Couturier et H. Lamblin.

Le Caissier, FRÉMONT.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING. — Séance du 27 février. — Somme versée à Tourcoing, par 256 déposants, dont 41 nouveaux, 36,251 fr. »». Somme versée à Halluin, par 6 déposants, dont 0 nouveau, 552.»». Somme versée à Linselles, par 14 déposants, dont 3 nouveaux 4358 »». Somme versée à Roncq, par 6 déposants, dont 1 nouveau, 1220. Somme versée à Bondues, par 1 déposant, dont 0 nouveau, 10. Somme versée à Bousbecque par 3 déposants, dont 0 nouveau, 3000 Total des recettes de la semaine : 45,391 fr.»»

Remboursements : à Tourcoing, à 87 déposants, francs 25,208,32. A Halluin, à 4 deposants, 817.75. A Linselles, à 7 déposants, 2156 61. A Roncq, à 1 deposant, 75.»». A Bondues, à 8 deposants, 4007,14. A Bousbecques, à 0 déposants, »». Total des remboursements de la semaine, fr. 32,164.82

Administrateurs du mois de février 1887 : A Tourcoing, MM. E. Destombes et J. Ducoulombier. A Halluin, M. G. Delporte. A Linselles, M. V. Ghesquière. A Roncq, M. L. Decottignies. A Bondues, M. J. Desbonnets A Bousbecque M. L. Vandebeulque.

Le Caissier, A. PALLARD.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 février.* — Arthur Mention, rue de Tourcoing, cour Flipo, 56. — Augustin Baert, rue du Fontenoy, cour Allart, 3. — Léontine Coussaert, rue d'Alma, fort Frasez, 77. — Sophie Dumasie, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 16. — Louis Deveirdt, rue Marquisat, 26. — Virginie Joostens, rue de Fresnoy, maisons Devos. — Louis Nocq, rue des Anges, chez Jean Liagre, 8. — Robert Laby, Hôtel-Dieu. — Louis Carels, rue Saint-Antoine, 31. — Eugénie Fournié, rue de Marengo, 11. — *Publications de mariages du 27 février.* — Edouard Dereuck, 23 ans, mécanicien, rue des Longues-Haies, 119, et Victorine Despriest, 23 ans, soigneuse, rue des Filatures, 11. — Jean-Baptiste Deronne, 44 ans, apprêteur, rue de Wasquehal, et Lucie Fontaine, 47 ans, journalière, rue Brézin, 16. — Jules Timal, 24 ans, domestique, rue Richard Lenoir, et Henriette Rymen, 28 ans, servante, rue Richard Lenoir. — Edouard Détroy, 25 ans, menuisier, rue du Fontenoy, 30, et Célestine Demeulemeester, 21 ans, soigneuse, rue du Fontenoy, 36. — Gustave Renaux, 23 ans, teinturier, rue de Ma-Campagne, 96, et Malvina Petit, 20 ans, journalière, rue de Ma-Campagne, 55. — Pierre Baelde, 31 ans, peigneur à Roubaix, et Clara Desreumaux, 29 ans, à Tourcoing. — *Déclarations de décès du 27 février.* — Emile Holsert, 23 ans, commis négociant, dans le canal. — Louise Wangermée, 3 mois, rue du College, 2. — Elise Stichelhart, 21 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu — Alphonse Leplat, 6 mois, rue Baurewaert, 30. — Félicité Vanhaverbeke, 74 ans, rue de l'Epeule, 3, cour Mathieu. — Henri Paingris, 41 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Isabelle Lammens, 36 ans, lessiveuse, Hôtel-Dieu. — Sophie Joye, 27 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 3 mars 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Aimé DELFOSSE, époux de Dame Pauline MOTTE, manufacturier, chevalier de la Légion-d'Honneur, président de la Chambre de commerce et du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1887, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les membres de la Conference de Saint-Vincent de Paul feront célébrer un Obit, le samedi 5 courant, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 1er mars 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph D'HALLUIN, époux de Dame Louise DILLIES, décédé subitement à Roubaix, le 2 février 1887, à l'âge de 43 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 1er mars 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Michel-Joseph BOUSSEMART, administrateur de la Confrérie du Saint-Sacrement de l'église Sainte-Elisabeth, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, époux de Dame Elisa TERREIN, pieusement décédé à Roubaix, le 1er février 1887, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considerer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 1er mars 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Cyr DESMETTRE, ancien forgeron chez MM. Descat frères, veuf de Dame Sophie MEURISSE, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1887, à l'âge de 84 ans et un mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 1er mars 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de M. Désiré-Noël MONTIGNIE, époux de Dame Hélène MAGRATH, décédé à Roubaix, le 17 janvier 1887, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14321-27235

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La conjuration de Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 28 février. — La conjuration récemment découverte à Saint-Pétersbourg était beaucoup plus grave qu'on ne l'avait d'abord pensé. L'instruction continue et les arrestations aussi.

Jusqu'à présent on a arrêté, à Pétersbourg, cinq officiers de marine, deux du régiment des marins de la garde, deux cadets de Pawlow, deux cadets de Constantinow, deux pages et quatre cadets de l'Ecole d'artillerie. Le nombre des arrestations faites à Woronesch, Kharkow et Kiew est inconnu.

On prétend qu'un officier supérieur, chef de la conspiration, a été pendu à Schlusselbourg.

L'Italie et les empires du centre

Londres, 28 février. — On télégraphie de Berlin au *Standard* de ce matin :

« On déclare maintenant presque unanimement que l'Italie a renouvelé ou est décidée à renouveler son adhésion à l'alliance austro-allemande. »

Les tremblements de terre.

Rome, 28 février. — Les professeurs Douza et Bianchi ont émis l'avis qu'il n'y avait plus à redouter de fortes secousses de tremblement de terre.

La nuit dernière, on a encore ressenti quelques oscillations à Port Maurice, où la population habite dans les wagons du chemin de fer ; le préfet et sa famille s'y sont eux-mêmes installés.

Ce matin à Albenga, une secousse légère s'est également produite.

New-York, 28 février. — Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie hier matin à Colombia et dans d'autres parties du centre et du sud de la Caroline. Il n'y a eu aucun dégât à constater.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 6 heures 1/2 : — Rideau à 7 heures 1/4. — Lundi 28 février 1887. — Représentation extraordinaire. — Spectacle offert aux dames. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux dames ne paieront qu'une place. — LE TRAIN DE PLAISIR, pièce-bouffe en 4 actes de MM. Hennequin, Mortier et Saint-Aubin. — 1er acte, A Paris! — La noce d'un boucher ! Deux prétendants d'une parfumeuse! En route pour Monaco. — 2e, 27 heures de retard ! Les conséquences de la roulette ! Tous domestiques! — 3e, Les oubliettes de Roquebrune ! Le flair de Bordigheri ! La Valice révélatrice ! Voleurs et assassins. — Quatrième. Il n'y en a jamais eu cinq : il y en a toujours eu six! Les tribulations d'un directeur de prison. Le plus heureux des trois! — GILLETTE DE NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, par MM Alfred Duru et Henri Chivot. — 1er acte, Mariage forcé. Largesse du roi René. — 2e, Substitution nocturne. — L'anneau d'or. — 3e, Un baptême singulier. — Triomphe de Gillette. — Ordre du spectacle : 1. Le Train de Plaisir. 2. Gillette de Narbonne.

Prix des places : Loges de face et premières publiques 3 fr.; Loges de côté, 2 fr.50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25 Deuxièmes galeries, 1 fr.; Parterre, 75 c.

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

—o—

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 27136

LES GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

A PARIS

Préparent pour le **Lundi 7 Mars** leur Exposition générale des

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Grande mise en vente de toutes les nouveautés les plus récentes en **Soieries, Lainages Draperies, Etoffes de fantaisie** et **Indiennes**, pour Robes et Costumes.

Les vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants : les **Manteaux, Confections, Costumes, Jupes et Jupons, Peignoirs et Matinées, Vêtements de Fillettes et de Garçonnets,** *les* MODES, *la* LINGERIE *et les* LAYETTES, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué leurs créations.

Demandes d'Échantillons

L'Administration des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, à Paris, expédie **franco** *et* **gratis**, *dans toute la France et dans le Monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.*

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des **Grands Magasins du Louvre,** à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'Echantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire et de fixer les prix approximativement.

Expéditions franco de port

Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement *franco de port* pour toute la *France* et l'*Alsace-Lorraine*.

Pour être en rapports directs avec leurs clients, les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE de Paris, n'ont ni agence, ni succursale dans aucune ville des départements. 14323d

BERNARD

dentiste

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12967

AUX

DEUX NATIONS

GRANDE MAISON DE NOUVEAUTÉS

Anciennement 6, rue de la Gare

ACTUELLEMENT

89, BOULEVARD DE LA LIBERTÉ

A LILLE

LUNDI 28 FÉVRIER

et jours suivants

Continuation de la réalisation sur place

DU STOCK DE MARCHANDISES

AVEC LES

DERNIERS RABAIS

L'affluence des acheteurs qui se pressent tous les jours dans les galeries où la vente de gré à gré et sans frais se poursuit activement, est la justification éclatante des immenses sacrifices consentis

Aperçu de quelques articles de cette expertise avec leurs prix inconnus à ce jour :

1° Un lot de **GANTS** satin fil Jersey, hauteur 6 boutons pour dames, abandonné, la paire	0 55
2° Un lot de **GANTS** de Suède, toutes nuances 2 boutons pour hommes, 6 boutons, pour dames, ayant coûté 2,25, donné au choix, la paire, à	0 95
3° Un lot de **MOUCHOIRS** 0m45 carrés, avec belles vignette tissées et beaux chiffres brodés, ayant coûté 3 fr. 75 la douzaine, taxé la 1/2 douzaine à	0 75
et non brodés, la 1/2 douzaine à	0 60
4° Un lot d'**ETAMINES** rayées, avec bordures couleur, d'une valeur de 0 fr. 80, donné le mètre à	0 20
5° Un lot de **TAIES D'OREILLERS** avec beaux chiffres brodés, donné à	0 55
6° Un lot de **DRAPS** en bonne cretonne, pour grands lits, ayant coûté 6 f. donné le drap à	1 95
7° Un lot de **TOILES A MATELAS** largeur 1 m. 40 dispositions variées, donné, le mètre, à	0 95
8° Un lot de **CHEMISES** de jour pour Dames, en belle cretonne, blanche, et ornées d'une belle broderie à la main, entièrement cousues à la main ayant coûté à établir 5 fr. 75, taxé la chemise à	2 95
9° Un lot de **ROBES D'ENFANTS** toutes tailles brodées à même valant 7 fr. 50, laissé la robe à	2 45
10° Un lot de **CHEMISES** pour homme, devant col et poignets toile, cols droits et rabattus, ayant coûté 5 fr. 50, taxée la chemise à	2 95
11° Un lot de **JERSEYS** en tissu pure laine noire toute taille, ayant coûté 7 fr., donné à	2 95
12° Un lot de **JAQUETTES** en drap demi-saison, toutes nuances ayant coûté de 12 à 20 fr., taxé à	7 75
13° Un lot de **TAPIS** pour escalier et passage, taxé, le mètre, à	0 45

Parmi les lots expertisés pour cette vacation, nous signalons ceux de belles Confections en demi-saison, *les belles Jupes drapées, les Soieries noires* et couleurs des premières marques de Lyon, les beaux Lainages noirs et fantaisie pour Robes et Costumes, les Carpettes, les belles Toiles fines en toutes largeurs, la Lingerie riche, Linge de table, etc., etc.

TOUS CES LOTS ONT ÉTÉ TAXÉS AVEC DES PERTES AUTHENTIQUES

de 40 à 60 0/0

ENTRÉE LIBRE 1318

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

AVIS MÉDICAL

Le professeur **BURGGRAEVE** recevra chez lui, à Gand, rue des Baguettes, 50, le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures. 14294—24201

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Cœur social. Maison **Louis Herbaut Broutin**, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

A la Chaussure parisienne. Maison TEMPEZ, **Couturier-Mauprivez** successeur, 44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce. — Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. On se charge des réparations à bref délai. 508

Au Palais de Cristal, 16, Grande-Rue, Roubaix. — Vêtements confectionnés et sur mesure, pour hommes et enfants. Prix-fixe. 511

Elégance, Solidité, Garantie. Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces. **Victor Proye**, tailleur, 90, rue Blanchemaille, Roubaix. 512

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouenneries, bonneterie, confections pour dames et enfants. Chemises confectionnées en tous genres. **Veuve Mazure-Truffaut,** ancienne maison Truffaut-Fournier, 42, Grande-Rue, Roubaix. 530

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance,* **Senoutzen-Couzineau,** 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17